

COMMUNIQUÉ  
10 novembre 2021

**AIDE A L'AUTONOMIE :  
DES PROMESSES UNE FOIS ENCORE REPORTEES**

L'AD-PA se félicite que le Président de la République ait évoqué la nécessité d'améliorer les conditions d'accompagnement des personnes âgées et de travail des professionnels.

L'association ne peut cependant que regretter qu'E. MACRON, qui avait annoncé une grande loi Autonomie après les grèves de 2018 organisées par l'ensemble des syndicats et l'AD-PA, renvoie une fois encore ces mesures indispensables à un prochain quinquennat.

Et ce d'autant que des mesures immédiates s'imposent et peuvent être mises en œuvre dès à présent.

L'AD-PA demande donc aux pouvoirs publics :

- un nouveau financement de la branche autonomie clair et pérenne comme l'a proposé la CNSA dans son rapport d'avril dernier (impôt sur les successions, création d'une CSG autonomie...)
- l'extension des revalorisations salariales à l'ensemble des professionnels des services à domicile et des établissements
- la création immédiate de 40 000 postes, soit 2 par établissement et 2 par service à domicile, notamment par la prolongation des dispositifs de crise COVID permettant de financer des postes de psychologues, animateurs de vie sociale, travailleurs sociaux, ...

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)  
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**